



# Collectif d'Accueil des Réfugiés en Trièves

## Bouge ta Préf'38 Grenoble, 12 février 2025

« Je n'ignore pas, bien sûr que des difficultés subsistent. Et des dispositions seront prises pour faciliter la prise de rendez-vous par le déploiement de nouveaux guichets, en complément de l'application numérique nationale. »

*Catherine Séguin, préfète de l'Isère,  
30 janvier 2025*



Du 11 au 25 février, Bouge ta Préf'38 tente d'en avoir le cœur net, en interviewant les personnes qui sortent de la préfecture sur les difficultés rencontrées (voir l'article du Dauphiné Libéré du 11/02 sur le site du CART).

Bouge ta Préf'38, c'est un collectif de 55 associations, dont les membres se relayent place de Verdun tout au long des deux semaines. Parmi ces associations, le CART, dûment représenté ce matin devant la préfecture pour recueillir des témoignages.

Des témoignages, nous en avons recueilli quelques douzaines. Désespérément uniformes. L'application de prise de rendez-vous ? Des semaines, des mois, jusqu'à un an à affronter l'arbitraire désespérant des vendredis 18h, où aucun créneau n'est disponible à 18h01, tous les créneaux sont partis à 18h02. Robots, piratage ? Certains, chanceux y sont arrivés en deux ou trois semaines. D'autres se sont payés les services d'un.e avocat.e. Un papa a profité de la persévérance et de la compétence de sa fille juriste.



La majorité se sont retrouvés, par la seule faute de l'administration, sans titre de séjour pendant plusieurs mois. Comme ce monsieur, accompagné par son fils, qui n'avait jamais été dans l'illégalité en 60 ans de présence continue en France. Ou encore cette dame, arrivée en France en 1958. Son mari est ancien combattant de l'armée française, elle est mère de 10 enfants français, dont deux militaires. Et elle devrait encore prouver sa légitimité à vivre dans le pays de sa famille ?

Et pour les plus jeunes, quelles conséquences ? La plus grave et malheureusement la plus fréquente est la perte d'emploi. Comme cette étudiante en alternance, qui peut certes continuer à aller en cours, mais plus à se former en entreprise. Ou ce conducteur de tramway à la TAG, qui sait parfaitement à quel point son entreprise manque de personnel qualifié, mais qui ne peut plus travailler, car sa carte de résident arrive à expiration.



**Alors, madame la Préfète, « des dispositions seront prises » ? Quand ?**